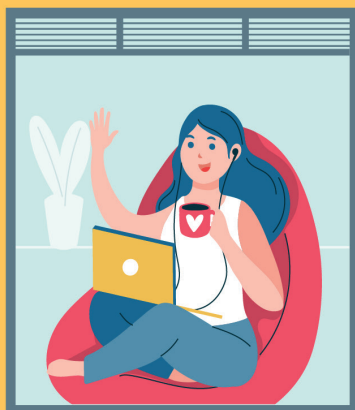




Guide du logement

La Maison de l'étudiant Marta Pan

UVSQ
université PARIS-SACLAY

Des services pour vous aider et divertir
Des espaces pour se détendre et créer

Du lundi au vendredi de 8h à 20h
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1, ALLÉE DE L'ASTRONOMIE - 78280 GUYANCOURT



www.uvsq.fr

Sommaire

1

les différents types de logement

- Résidences universitaires du Crous // p.12
- Résidences étudiantes // p.17
- Logement chez l'habitant et location // p.26
- Foyers étudiants // p.28
- Logements jeunes travailleurs // p.29
- Hébergement temporaire ou d'urgence // p.32
- Logements adaptés et accessibles // p.33

2

les étudiants arrivant en France

- Quelques pistes // p.36
- A savoir // p.37
- Les pièces à fournir // p.39
- Ce que vous devez faire avant le départ // p.40

3

ce qu'il faut savoir

- Les documents clés du futur locataire // p.46
- Le budget logement // p.49
- Les transports // p.54
- Vous orienter dans vos démarches // p.55

Conçu et réalisé par le service logement de la Direction de la coordination de la vie universitaire
de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avec l'aimable participation de l'ADIL, du CLLAJ, de SQY, du service YIJ et de tous nos partenaires.

2026

Crédits photo : Alexis Chézière®, Crous®, DirCom®, Vie étudiante®, iStockphoto®, Jan Hodac®, Thinkstock®

Le logement à l'UVSQ

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a conçu ce guide pour vous accompagner dans vos démarches.

Plusieurs outils sont à votre disposition pour vous aider dans votre recherche de logement :

- **CASA Université Paris-Saclay**

- **sqy.lokaviz.fr**

En quelques clics, créez votre profil étudiant et accédez aux logements en résidence, en logement privé, en colocation, chez l'habitant ou encore contre service.

Le parc résidentiel étudiant étant limité en région parisienne, il est recommandé de débuter vos recherches bien avant la rentrée universitaire aux alentours de mai/juin et de multiplier vos demandes pour augmenter vos chances d'obtenir un logement !

Si des informations vous semblent erronées ou que vous souhaitez faire part de vos suggestions pour améliorer ce guide, contactez le service logement à : logement.vu@uvsq.fr

Attention : les loyers ainsi que les temps de trajet vous sont donnés à titre indicatif. Photos non-contractuelles.



Plateforme CASA de l'Université Paris-Saclay

CASA

Cette plateforme a été mise en place pour vous accompagner dans la recherche de votre logement en fonction de votre profil et de vos besoins, vous permettant d'avoir une visibilité directe sur les logements disponibles.

Vous y retrouverez toutes les offres des partenaires publics et privés des campus de l'université (départements du 91, 92, 94, 75 et 78) sur un seul et unique espace dédié.

La plateforme vous permet de :

- Visualiser les offres de logements disponibles et mises à jour
- Repérer géographiquement les offres sur une carte
- Connaître leur coût et anticiper les charges afférentes
- Connaître les conditions pour accéder aux offres
- Situer les transports et les commerces de proximité

En quelques clics :

1. Créer votre profil étudiant
2. Trouver les offres en fonction de vos critères de recherche
3. Retrouver vos offres favorites dans votre compte personnel
4. Consulter les conseils pour rechercher un logement, préparer votre budget, demander des aides et constituer votre dossier de candidature
5. Contacter votre établissement grâce au formulaire de contact



université
PARIS-SACLAY

CASA

Votre espace dédié de logements vérifiés

logement étudiant Paris-Saclay

#Colocation
#DénichezVotreChezVous
#EnfinChezMoi
#LogementSaclay

casa.universite-paris-saclay.fr



La plateforme de Saint-Quentin-en-Yvelines sqy.lokaviz

www.sqy.lokaviz.fr



Saint-Quentin-en-Yvelines propose une plateforme de logement permettant la mise en relation des propriétaires-bailleurs avec les étudiants ou stagiaires pour la location d'un logement vide ou meublé grâce à cette base.



Mon Logement Étudiant

monlogementetudiant.beta.gouv.fr/

Le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé la plateforme Mon Logement Étudiant pour aider les étudiants à trouver plus facilement un logement partout en France.

Sur la plateforme, vous pouvez :

- consulter des milliers d'offres de logements étudiants et résidences sociales
- accéder aux logements CROUS et partenaires
- simuler vos aides au logement (APL, CAF...)
- estimer votre budget étudiant
- créer des alertes pour ne rater aucune offre

Un service public gratuit pensé pour simplifier vos démarches et faciliter votre rentrée.

La plateforme est actuellement en phase d'expérimentation : n'hésitez pas à partager votre avis pour contribuer à l'amélioration du service.



Vous orienter dans vos démarches

Le service logement de la Direction de la coordination de la vie universitaire (DCVU)

Ses missions

- ▶ améliorer la visibilité des offres et l'accès aux logements pour les étudiants des différents campus (base de données via les plateformes housing.uvsq.fr et www.sqy.lokaviz.fr et CASA,
- ▶ offrir des outils d'information sur le logement (démarches à effectuer, aides, etc.) via le site web de l'UVSQ et par le biais de plaquettes d'information,
- ▶ développer la prospective logement,
- ▶ être le point d'entrée au sein de l'université pour tous les acteurs liés au logement (Crous, collectivités territoriales, résidences universitaires, etc.),
- ▶ assurer le suivi du logement étudiant à l'université,

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Bureau 104
Maison de l'étudiant
1 allée de l'Astronomie 78280 Guyancourt
01 39 25 56 29

logement.vu@uvsq.fr
www.uvsq.fr > rubrique Vie étudiante > logement



klaro

Trouvez l'aide qui vous correspond

En quelques clics, découvrez les aides en fonction de votre profil
Laissez-vous guider dans vos démarches pour les obtenir

Retrouvez vos demandes d'aides en cours avec un suivi pas à pas des étapes pour chaque dispositif :

- test d'éligibilité
- constitution du dossier de demande d'aide via un coffre-fort numérique
- envoi du dossier directement depuis la plateforme

▶ www.klaro.fr





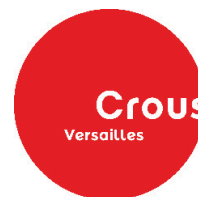
1 Les différents types de logement

implantation des résidences



Pour connaître les lignes de transport et les trajets entre votre résidence et le campus, veuillez consulter la page 50.

Résidences universitaires du Crous



Le Crous, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, gère le parc public des résidences universitaires. Pour déposer une demande de logement, les (futurs) étudiants doivent constituer un dossier social étudiant avant même d'avoir obtenu leurs résultats d'examen ou choisi une future orientation. La demande s'effectue impérativement entre mars et avril de l'année sur le site internet du Crous. Ce dossier permet d'effectuer simultanément la demande de bourse d'enseignement supérieur et de logement. Les décisions conditionnelles sont communiquées aux étudiants fin juin. Sous 8 jours, vérifiez votre dossier par mail et envoyez les pièces justificatives. Le Crous de Versailles vous propose des logements tout au long de l'année.

- ▶ Dans le cadre de sa mission sociale, le Crous attribue prioritairement les logements aux étudiants boursiers sur critères sociaux.
- ▶ Le Crous a mis en place **Visale (caution / dépôt de garantie locative étudiante)** facilitant l'accès au logement des étudiants dépourvus de garants personnels (p49).
- ▶ La demande de logement universitaire doit **obligatoirement être renouvelée chaque année.**
- ▶ Les résidences dans les Yvelines sont référencées ci-après. Vous pouvez aussi faire des demandes en dehors de ce département. (Consultez le site internet du CROUS)
- ▶ Les studios sont majoritairement meublés. Différents services sont proposés sur place aux étudiants
- ▶ Des possibilités d'hébergement existent en cours d'année pour de plus courtes durées comme les stages (pour postuler consultez le site du Crous).

145 bis boulevard de la Reine BP 563
78005 Versailles Cedex
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Plateforme téléphonique
Pour les questions d'ordre général
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h
Tél : 09 72 59 65 65 (appel non surtaxé)

Mail au service DSE du Crous
Pour les demandes individuelles, merci de contacter l'assistance via messervices.etudiant.gouv.fr.

Accueil du public
145 bis bd de la Reine, 78 000 Versailles
Ouvert les mardis et vendredis de 9h30 à 12h30

Prise de rendez-vous
Via la plateforme de rendez-vous





Résidence Vauban ●

1 boulevard d'Alembert 78280 Guyancourt
01 80 73 04 00 - residence.vauban@crous-versailles.fr

▶ 111 logements de 20 à 37 m² à partir de 297 €

Campus de Versailles environ 46 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines : la résidence est sur le campus



Résidence Jean-Baptiste Lamarck ●

3 rue du Théâtre 78990 Élancourt
01 80 73 04 00 - residence.lamarck@crous-versailles.fr

▶ 108 logements de 11,5 à 21,5 m² à partir de 314 €

Campus de Versailles environ 50 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 32 min en bus et train



Résidence Adrienne Bolland ● ●

ZAC du Cerf volant 1526 rue Louis Blériot 78530 Buc
01 80 73 04 00 - residence.buc@crous-versailles.fr

▶ 120 logements de 18 à 30 m² à partir de 352 €

Campus de Versailles environ 35 min en bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 24 min en bus

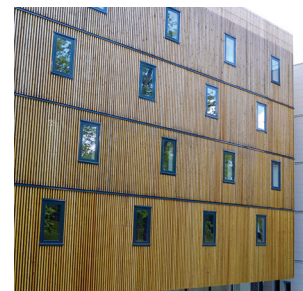


Résidence Pozzo di Borgo ● ●

2 avenue Pozzo di Borgo 92210 Saint-Cloud
01 80 73 04 00 - residence.stcloud@crous-versailles.fr

▶ 153 logements de 19 m² à partir de 428 €

Campus de Versailles environ 35 min en train et bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 40 min en train



Résidence La Fresque ● ●

10 rue Edmé Bouchardon 78000 Versailles
01 80 73 04 00 - residence.la-fresque@crous-versailles.fr

▶ 55 logements de 20 m² à partir de 434 €

Campus de Versailles environ 5 min à pieds
Campus Saint-Quentin-en-Yvelines environ 55 min en train et bus



Résidence Jacqueline de Romilly ● ●

52 bis avenue Villeneuve l'Étang 78000 Versailles
01 80 73 04 00 - residence.jacqueline-de-romilly@crous-versailles.fr

▶ 49 logements de 18 à 27 m² à partir de 458 €

Campus de Versailles environ 16 min à pieds
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 40 min en train et bus



Résidence René Cassin ●

4 place Mendès France 78990 Elancourt
01 80 73 04 00 - residence.rene-cassin@crous-versailles.fr

▶ 161 logements de 17 à 20 m² à partir de 326 €

Campus de Versailles environ 55 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 25 min en bus et train



Résidence Jacqueline Auriol ● ●

64 avenue Gaston Boissier 78220 Viroflay
01 80 73 04 00 - residence.jacqueline-auriol@crous-versailles.fr

▶ 166 logements de 19 à 28 m² à partir de 362 €

Campus de Versailles environ 30 min en bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 35 min en train



Résidence Jean Zay ●●

55 avenue du Général de Gaulle 92763 Antony Cedex
01 41 13 09 58

► 317 logements de type T1 à partir de 324 €

Campus de Versailles environ 1h20 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 1h en bus et train



Résidence Simone Weil ●●

5 place Joseph Frantz 92100 Boulogne Billancourt
01 80 73 04 00 - residence.boulogne@crous-versailles.fr

► 155 T1 à partir de 367€
11 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Campus de Versailles environ 45 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 1h20 en bus et train



Résidence le 71 ●●

71, avenue de Saint-Cloud - 78 000 Versailles
01 80 73 04 00 - plateforme.vsq@crous-versailles.fr

► 19 logements répartis en 4 studios (dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite), 1 T2 et 14 appartements en colocation à partir de 239€

Campus de Versailles environ 45 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 1h20 en bus et train



Résidence les Écuries Malaquais ●●

3, avenue du Palais - 92 210 Saint-Cloud
01 80 73 04 00 - residence.malaquais@crous-versailles.fr

► 56 logements à partir de 381€

Campus de Versailles environ 45 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 1h20 en bus et train

Ces trois résidences sont idéalement placées pour les étudiants ayant cours sur le plateau de Saclay et Versailles.

Résidences étudiantes conventionnées

Les résidences conventionnées proposent aux étudiants des logements ne pouvant dépasser un certain montant de loyer.

Les étudiants sont redevables de la taxe d'habitation.

Ces résidences proposent des studios individuels (en moyenne de 18m²) ou des studios avec des espaces de vie à partager (kitchenette et /ou salle d'eau). Des deux-pièces sont également disponibles pour les couples. Enfin, certains studios bénéficient d'aménagements particuliers afin d'être accessibles aux étudiants handicapés. Les studios sont majoritairement meublés.

Différents services sont proposés sur place aux étudiants (laverie, salle TV, etc.). Vérifiez au préalable votre éligibilité à l'aide au logement.

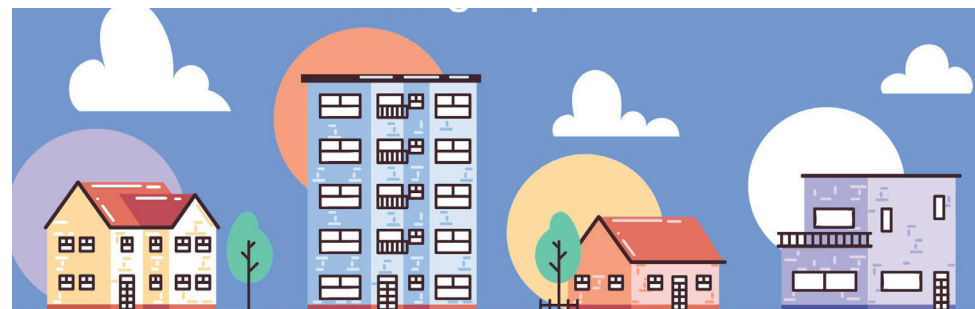
Résidences étudiantes non conventionnées

Des logements sont réservés par la Direction de l'Habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Vous pouvez doubler votre demande auprès de cette collectivité uniquement si vous êtes en cours à Saint-Quentin-en-Yvelines :
01 39 44 80 42 - etudiant@sqy.fr

Résidences privées dans les Yvelines

Ce sont des résidences non conventionnées qui proposent des studios meublés plus chers que les résidences conventionnées (à partir de 600€ avec des frais d'entrée en supplément + taxe d'habitation).



Résidences ARPEJ (conventionnées)

Candidatures à effectuer en ligne : www.arpej.fr

0820 098 095 (prix d'un appel local)



Résidence Henri Langlois ● ●

ARPEJ UNIVERSITY

13 rue Jacques Tati 78390 Bois d'Arcy
01 30 23 96 02

▶ 131 logements de 18 à 25 m² à partir de 432 €

Campus de Versailles environ 50 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 20 min en bus



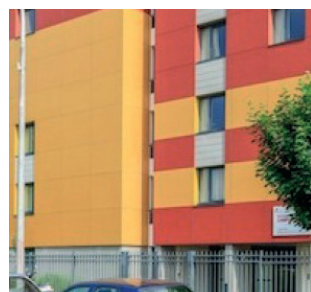
Résidence la Cybèle ●

ARPEJ UNIVERSITY - ARPEJ PROLOG

26 rue Surcouf 78960 Voisins-le-Bretonneux
01 61 38 10 65

▶ 133 logements 19 à 36 m² pour étudiants à partir de 374 €
▶ 133 logements de 19 à 22 m² pour Jeunes Actifs

Campus de Versailles environ 55 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 20 min en bus



Campuséo ● ●

ARPEJ UNIVERSITY - PROLOG CAMPUSÉO

12 rue des Frères Caudron 78140 Vélizy-Villacoublay
01 30 70 62 10

▶ 82 logements de 20 à 38 m² à partir de 506 €

Campus de Versailles 50 min en bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 1h en bus



Victor Guerreau ● ●

ARPEJ UNIVERSITY

5 rue Paul Dautier 78140 Vélizy-Villacoublay
01 39 46 15 54

▶ 160 logements de 18,5 à 25,5 m² à partir de 419 €

Campus de Versailles environ 50 min en bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 50 min en bus
IUT de Vélizy 5 min à pied



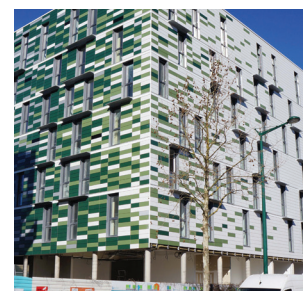
Résidence Berthelot ● ●

ARPEJ AXI'HOMÉ

30 avenue Marcelin Berthelot 92190 Meudon

Résidence en priorité pour les chercheurs. Certaines places peuvent être attribuées à des doctorants, jeunes actifs, couples et co-locataires. Dossiers acceptés uniquement sur place.

Campus de Versailles environ 50 min en train et bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 50 min en bus



Résidence Jazz ●

ARPEJ UNIVERSITY

1 rue Edith Piaf 78711 Mantes La Ville
0 820 098 095

▶ 52 logements de 19 à 50 m² à partir de 366 €

Campus de Mantes environ 30 min en bus



Résidence André Dunoyer De Segonzac ●

ARPEJ UNIVERSITY

7 ter boulevard d'Alembert 78280 Guyancourt
guyancourt@apej.fr

▶ 147 logements de 18 à 21 m² à partir de 395 €

Campus de Versailles environ 46 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines La résidence est sur le campus

Studefi (conventionné)

Candidature : www.studefi.fr



Blaise Pascal ●

3-7 place Wicklow 78180 Montigny-le-Bretonneux
01 30 43 30 25

► 152 appartements de 18 à 36 m² à partir de 400 €

Campus de Versailles environ 45 min en train et bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines accessibles à pied



Victoire Daubié ●●

1 rue de Panicale 78320 La Verrière

► 180 appartements de 19 m² à partir de 315 €

Campus de Versailles environ 15 min en train et bus
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 40 min en train

Alternance ou en stage dans des entreprises telles que Peugeot, Dassault, Bouygues, etc.

Le Galibier ●

Zac du Vélodrome 78180 Montigny-le-Bretonneux

► 300 appartements à partir de 359 €

Campus de Versailles environ 40 min
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 15/20 min à pied



Les fils d'Icare ●●

14 bis rue des frères Caudron 78140 Vélizy-Villacoublay
05 67 92 13 39 - contact@sweetly.fr

Résidence d'hébergements flexibles
Appartements meublés et équipés T1

► 205 de 21 à 115 m² - de 535 à 568 €

1001 Vies Habitat (bailleur social)



René Cassin ●

3-5 rue Jacques Duclos 78280 Guyancourt
01 30 64 12 82

Résidence HLM avec différents réservataires (renseignements auprès de la DCVU). Places limitées. Les candidats disposant d'un numéro unique de logement social peuvent postuler.

Campus de Versailles environ 45 min
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines : tous les campus sont accessibles à pied.

AGEFO Versailles ●●

agefo.com - accueil.versailles@agefo.fr

Étudiants, stagiaires, apprentis, contrats pro...

La Pérouse

Allée Jean-Paul II 78000 Versailles

► Studio meublé de 17 à 31 m² à partir de 461€

Résidence Madame Elisabeth

73 avenue de Paris, 78000 Versailles

► Studio meublé de 18 à 21 m² à partir de 416 €

Résidence Borgnis Desbordes

10 rue Borgnis Desbordes, 78000 Versailles

► Studio meublé de 16 à 34 m² à partir de 350 €

AGEFO Viroflay ●●

Résidence Geneviève Garreau

191 av Gén Leclerc, 78220 Viroflay

- T1 meublé de 18 à 20 m² à partir de 440 €
- T1 meublé de 20 à 25 m² à partir de 563 €
- T1 bis meublé de 31 m² à partir de 615 €



IRP (conventionnées)

Résidence Les Aviateurs ●●

14 rue Paul Dautier, 78140 Vélizy-Villacoublay
01 46 30 95 31

► 218 logements meublés à partir de 204 €
Charges mensuelles : 104€

Etudiants en alternance ou en stage

L'Orangerie ●●

7 rue de l'indépendance américaine Versailles
01 46 30 22 05 - Candidature : www.adele.org

► 77 logements à partir de 246 € à 548 €
Charges mensuelles : de 120 € à 206 €
Prestation mobilière mensuelle : 27,11 €

Campus de Versailles environ 25 min en bus
Campus St-Quentin-en-Yvelines environ 30 min en bus

Divers (non conventionnées)



Stud'city ●●

10 rue Paul Dautier 78140 Vélizy-Villacoublay
+33 (0)9 69 39 22 00 - reservation@studcity.fr
09 69 39 22 00 - www.studcity.fr/aref

► De 455 à 797 euros

Rue Patenôte ●

42 rue Patenôte 78120 Rambouillet
01 34 57 21 30
Candidature : SEMIR - 01 34 57 21 36

► 90 logements de 20 m² à partir de 377 € charges comprises - Parking 30 €
Proche de l'IUT de Rambouillet

Campus de Versailles environ 1 h en train/bus
Campus St-Quentin-en-Yvelines environ 50 min en train

Pierre Raynaud ●

14 rue Antoinette Vernes 78120 Rambouillet
Candidature : SEMIR
01 34 57 21 30

► Studios de 18 m² à 27 m² à partir de 358 €
Parking 25,25 €
Proche de l'IUT de Rambouillet



Résidence Daniel Morelon ●

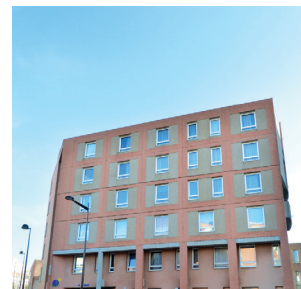
ESPACIL

7 rue des Louvières 78180 Montigny-le-Bretonneux
Inscription : www.espacil.com

► T1, T1bis et T2 de 435 € à 752 €
Pas de frais d'agence, pas de frais de dossier

Résidence partenaire UVSQ réservée en priorité aux chercheurs et doctorants (code réservataire à demander au service logement). Possibilité éventuelle pour des masters.

Résidences privées dans les Yvelines



Le jardin des sciences ●

31 boulevard Vauban 78280 Guyancourt
01 30 12 04 04 (agence)

► 121 studios de 18 à 29 m² de 450 € à 650 €

Les académies d'Élancourt ●

1 rue de Bruxelles 78990 Élancourt
01 30 62 60 00

► 150 studios de 19 à 30 m² de 500 à 600 €

DG Campus - L'Aéronat ●●

17 rue de l'aérostation maritime Saint-Cyr-L'école

► à partir de 625 €

Les Estudines ●

1 rue des Tritons 78180 Montigny-le-Bretonneux
09 69 39 22 00

► à partir de 713 €

Les portes du canal ●●

1 rue Jacques Tati 78190 Bois d'Arcy



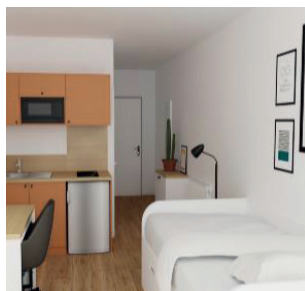
Twenty campus Jouy ●●

67 rue Charles de Gaulle 78350 Jouy-en-Josas
www.twentycampus.com



Twenty Campus vous propose des appartements meublés, avec un responsable de site sur place.
La résidence est également équipée d'une laverie, d'un parking et d'un local vélos.

► à partir de 650 €



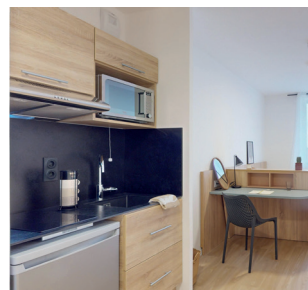
Student village ●



13 Boulevard d'Alembert 78280 Guyancourt
06 70 31 01 30 - studentvillage.guyancourt@greystar.com

Résidence étudiants neuve, accueillante, sécurisée et connectée
Loyer tout inclus : eau chaude, eau froide, chauffage, électricité et accès WiFi.

- ▶ Studio de 16 à 25 m² - de 755 à 850 €
- ▶ T1 Bis de 24 à 32 m² - de 865 à 1 045 €
- ▶ T2 de 33 m² à 41 m² - de 1 080 à 1 250 €



Sweetly ● ●



20 rue Marat 78545 Saint-Cyr-L'école
05 67 92 13 39 - contact@sweetly.fr

Résidence d'hébergements flexibles
Appartements meublés et équipés T1

- ▶ Studio de 16 à 35 m² - de 705 à 815 €
- Tarifs pour long séjour (+ d'un mois)



Babel community ●



9 rue Stephenson 78180 Montigny-Le-Bretonneux
www.thebabelcommunity.com/paris/montigny-le-bretonneux

Appartements tout inclus & ultra flexibles

- ▶ A partir de 100€ la nuit



Appart city ● ●

3 Avenue Morane Saulnier Vélizy-villacoublay
05 67 92 13 39 - velizy@appartcity.com

2 A Rue Georges Méliès Bois-d'arcy ●
+33 (0)1 39 48 14 40 - stquentin-boisdarcy@appartcity.com



Les Résidences Yvelines Essonne Résidence Adèle et André Lambert ● ●

4 rue Nelson Mandela 78130 Maurepas
www.lesresidences-etudiantes.fr
09 69 370 370 - candidature.maurepas@lesresidences.fr

- ▶ 183 logements de 18 m² à partir de 557 €

Campus de Versailles environ 50 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 20 min en bus et train



Résidence MGEN ● ●

19 avenue de Montfort 78320 La Verrière
Contact : logement.vu@uvsq.fr

- Priorité aux étudiants en santé
- ▶ Studettes de 17 m² à partir de 285 € + charges 125 €

Campus de Versailles environ 50 min en bus et train
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines environ 30 min en bus et train



Logement chez l'habitant et location

Comptez environ de 350€ à 500€ pour une chambre chez l'habitant suivant sa surface, ses équipements et sa position géographique. Accédez aux offres de logement de particuliers via différents organismes, dont voici une liste non exhaustive.

Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

www.sqy.lokaviz.fr

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines propose la mise en relation des propriétaires-bailleurs avec les étudiants ou stagiaires pour la location d'un logement vide ou meublé grâce à cette base.

La plateforme logement de l'université

housing.uvsq.fr

Vous êtes futur(e) étudiant(e) de l'UVSQ, utilisez la plateforme logement de l'université sur laquelle vous pourrez :

- ▶ Trouver une location ou colocation en France et à l'international
- ▶ Trouver une sous-location en France et à l'international
- ▶ Trouver une chambre temporaire en France et à l'international

La plateforme logement de l'université Paris-Saclay

casa.universite-paris-saclay.fr

La nouvelle plateforme logement CASA Université Paris-Saclay vous accompagne dans votre recherche de logement.

Le Crous

www.lokaviz.fr

Le Crous dispose d'une plateforme qui référence près de 6 000 logements appartenant à des particuliers en Île-de-France.

Yvelines information jeunesse

3 Parvis des Sources Montigny-Le-Bretonneux

01 34 98 37 05 - logement@yij78.org

www.yij78.org

HÉBERJEUNES

Bâtiment 311 - Le Moulin

Rue du Château 91405 Orsay Cedex

01 69 15 65 44 / 01 69 15 52 52

www.heberjeunes.fr

L'association Héberjeunes met en relation les étudiants en recherche de logements et les propriétaires de chambres, studios ou appartements meublés.

- ▶ Chambres avec accès à la salle de bain et à la cuisine : à partir de 350€
- ▶ Studios à partir de 460€
- ▶ Colocations en maison ou en appartement à partir de 450€

De chambres en échange de services rendus



Service logement UVSQ

Des annonces sont également consultables directement :

- ▶ à Saint-Quentin-en-Yvelines- en-Yvelines, Maison de l'étudiant

Logement intergénérationnel

Pourquoi ne pas concilier logement et engagement ? Les étudiants qui choisissent la cohabitation intergénérationnelle sont hébergés chez un senior à qui ils apportent une présence rassurante ou des petits services. Ainsi, ils favorisent le maintien à domicile des aînés dans de bonnes conditions tout en profitant d'un logement économique. Plusieurs acteurs proposent de vous loger en cohabitation intergénérationnelle.

Ensemble2 générations

Ensemble2 générations a déjà aidé 1 000 étudiants des Yvelines et + de 5000 sur le territoire national depuis 2006.

En adéquation avec votre disponibilité, ensemble2generations vous propose un choix deux solutions :

▶ Solution Présence et partage

Contre services au senior : présence régulière et/ou de petits services rendus, selon les attentes de chacun. Participation allant de 10€ à 150€ selon l'engagement.

▶ Solution convivialité

Complément de revenus au senior : contrepartie financière modeste (au moins 30% inférieure au prix du marché)



Une expérience intergénérationnelle très riche et unique pour chaque étudiant (95% de taux de réussite).

ensemble2generations donne vie à la vieillesse et sens à la jeunesse.

48, rue des Peupliers 78960 Voisins-le-Bretonneux

06 15 09 26 97

h.laville@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

Le PariSolidaire

6 rue Duchefdelaville 75013 Paris

01 42 27 06 20 - contact@leparisolidaire.fr

www.leparisolidaire.fr

Depuis 2004, Le Pari Solidaire est l'association pionnière à but non-lucratif de cohabitation intergénérationnelle solidaire et a accompagné plus de 5 000 cohabitations intergénérationnelles à Paris et en Île-de-France.

Colocation

C'est une solution de plus en plus prisée des étudiants à la recherche de convivialité et d'un logement à moindre coût. De nombreux sites internet, gratuits ou payants, proposent leurs services.

Foyers étudiants

Ces foyers d'étudiants sont privés, laïcs ou confessionnels et peuvent induire certaines contraintes. Les foyers suivants sont situés dans l'académie de Versailles.

Vous pouvez retrouver la liste des foyers étudiants sur le site de l'Union nationale des maisons d'étudiants (UNME).
Deux solutions :

www.unme-asso.com

Résidence Athéna ●

Chemin des Fausse Reposes 78000 Versailles
Candidature : foyer Marcel Callo
24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles
01 39 02 34 30 - contact@assomcallo.com
www.assomcallo.com

Campus vert

Fédération des associations des Fermes d'Accueil en chambres d'étudiants
03 20 29 43 68 - contact@campusvert.com
campusvert.com

Résidence Sainte Victoire ●

5 ter rue Sainte Victoire 78000 Versailles
CLLAJ de Versailles et ses environs
01 39 02 75 09

- ▶ mixte
- ▶ étudiants*
- ▶ 17 studios, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite

* Priorité aux étudiants disposant de faibles ressources et aux boursiers
mais aussi ouverte aux étudiants en contrat de professionnalisation.
Location de 2 ans maximum.

Logements jeunes travailleurs

Ces logements s'adressent en priorité aux jeunes travailleurs(euses) célibataires ou en couple, salariés, en alternance, en stage, étudiants salariés. Chaque résident a un logement individuel et différents services sont proposés (laverie, cyberespaces, salle de détente, salle de télévision, bibliothèque, espaces verts). Toutes les résidences sont conventionnées. De plus, les aides LOCA-PASS® peuvent être proposées. Toutes ces structures sont éligibles aux aides aux logements auprès de la CAF.

www.aljt.com

ALJT - Bois d'Arcy ●

11 rue Jacques Tati 78390 Bois d'Arcy

- ▶ mixte
- ▶ 18-28 ans
- ▶ studettes : 450 €
- ▶ studios : 588,72 €

ALJT - Montigny-le-Bretonneux ●

2 rue des Tritons 78180 Montigny-Le-Bretonneux

- ▶ 183 logements de 436 à 565,84 €

ALJT - Vaucresson ●

54 rue de Garches 92420 Vaucresson

- ▶ Studio type T1 à partir de 444 à 682 €

ALJT - Versailles ●

12 rue Édouard Lefèbvre 78000 Versailles

- ▶ 142 logements
- ▶ chambres : 436 €
- ▶ chambres avec salle de bain : 484 €
- ▶ studios double : 590 €

ALJT - Chaville ●

34 boulevard de la Libération 92370 Chaville

- ▶ 203 studettes : 437 € > 628 €

Les 119 ●

FJT du Chesnay
7 Impasse René Mouchotte 78150 Le Chesnay
01 39 23 17 79
fjtl119@lechesnay.fr

- ▶ Mixte de 18 - 25 ans
A partir de 381,50€

FJT Jeunes du Val de Seine ●

21 rue d'Alsace 78200 Mantes-la-Jolie
01 30 33 20 03
www.fjt-mantes.org

- ▶ 18-25 ans
- ▶ chambres : 408 € hors charge
- ▶ studios : 399 € charges comprises

Relais Jeunes des prés ●

14 allée de l'Ivraie 78180 Montigny-le-Bretonneux
01 30 43 06 60

- ▶ chambre individuelle dans logement partagé : 414 €
- ▶ studio : 451 €
- ▶ studio couple : 635 €

Conditions d'accès : être autonome, majeur et avoir un revenu mensuel de 600 €

Marcel Callo ●

24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles
01 39 02 34 30
www.assomcallo.com

- ▶ 99 places
- ▶ 18 - 25 ans
- ▶ chambres : 330€ > 450 €
- ▶ studios : 428 € > 556 €

Possibilité de colocation à Guyancourt et Saint-Cyr-l'Ecole (hors FJT)



Structures hors Foyer Jeunes Travailleurs (FJT)

Résidence ADEF ●

27 rue Claude Bernard 78310 Maurepas
01 30 49 08 82

- ▶ moins de 30 ans (couples acceptés) : 381 € > 661 €
- ▶ 56 logements

Résidence Montfort l'Amaury Coignières ●

31 rue Montfort l'Amaury 78310 Coignières

- ▶ 300 logements
- ▶ Studio T1 Individuel : 435 € > 499€

Association l'Espérance ●

27 rue Claude Bernard 78310 Maurepas
01 30 49 08 82
accueil.pension.famille@wanadoo.fr

- ▶ hébergement provisoire en colocation, redevance : 380 € + 4 € repas du soir

Résidence Parme Des Lauriers ●

31 rue Jean Jaouen 78200 Mantes La Ville
08 11 90 12 12
residence.lauriers@associationparme.fr

- ▶ Semaine : 171 €
- ▶ Court séjour : 533 € - Long séjour : 491,90 €

Résidence Parme Du Grand Viaduc ●

22 bis rue de Paris, 92190 Meudon
residence.grandviaduc@associationparme.fr

- ▶ 85 studios
- ▶ Court séjour : 509 € - Long séjour : 592 €

Résidence ALFI Jeunes actifs ●

2-4 allée de la Fresnerie Fontenay-Le-Fleury
www.alfi-asso.org/residences/fontenay.html

- ▶ 108 logements à partir de 528 €



Hébergement temporaire ou d'urgence

Une liste d'organismes vous est proposée ci-dessous.

L'assistante sociale du CROUS vous accompagne si vous vous retrouvez en difficulté.

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat du service social :



Espace Saint-Paul ●

3 place de l'église
1 place Thérèse Martin 78280 Guyancourt
01 30 60 04 29

Hôtel social Saint-Yves ●

24 ter, rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles
01 39 02 18 37

Résidence hôtelière Bel Air ●

2, rue Philippe De Danjeau 78000 Versailles
01 39 50 68 06

Prendre contact avec votre assistante sociale.
Attribution sur dossier par commission. Pour
femmes seules ou couples, à partir de 18 ans.
Hébergement de 6 mois non renouvelable.

FUAJ

www.fuaj.org

Retrouvez l'ensemble des auberges de
jeunesse sur le site de la Fédération unie des
auberges de jeunesse (FUAJ).

Logements adaptés et accessibles

Les Crous disposent de chambres et de logements accessibles aux personnes en situation de handicap. La liste de ces logements est disponible auprès de chaque Crous.

Si vous devez être accompagné pour certains actes de la vie quotidienne, vous pouvez bénéficier d'une attention particulière de la part des personnels de service au sein des résidences universitaires.

Pour candidater dans les logements adaptés du Crous, une procédure particulière est en ligne sur : www.crous-versailles.fr

Pensez à établir votre *dossier social étudiant* entre mars et avril de chaque année.

Une prise en charge des frais de transport domicile-lieux d'études peut être assurée par le STIF.*

www.iledefrance-mobilites.fr

Autres pistes de recherche de logements

- ▶ Les journaux
- ▶ Internet : attention aux marchands de listes d'annonces qui ne garantissent pas de trouver un logement à votre convenance.
- ▶ Les agences immobilières : attention aux frais d'agence.

* Syndicat des transports d'Île-de-France.

Hébergements d'urgence : 115

En cas de grande difficulté, vous pouvez obtenir des informations toute l'année et 24/24 auprès du SAMU social

2

Les étudiants arrivant en France



Quelques pistes

Évaluez bien votre budget et assurez-vous de votre solution de logement avant votre arrivée en France. Vous éviterez ainsi les situations délicates.

Bon à savoir : les chances d'obtenir une place en résidence universitaire (Crous) sont faibles dans le cadre d'un séjour hors programme d'échange.

La Cité internationale universitaire de Paris

Vous pouvez déposer une demande de logement à la Cité internationale.

Les candidats dont la nationalité ou l'école est représentée par une maison de la cité doivent s'adresser directement à cette dernière.

www.ciup.fr

Des annonces pour les étudiants étrangers à Paris

FUSAC

Consultez les petites annonces du magazine FUSAC, un mensuel gratuit destiné aux communautés internationales anglophones de Paris et sa région.

www.fusac.fr

► **Science accueil**
contact@science-accueil.org

► S'adresse principalement aux doctorants



Cité Internationale universitaire



Loger dans une famille française

Certains organismes se spécialisent, contre rémunération pour des courts séjours, dans la mise en relation d'étudiants étrangers et de familles d'accueil. Du moins cher au plus cher :

- Homestay in Paris
www.homestay-in-paris.com
- Atome
www.atomeparis.com
- Séjours France Famille
www.sejoursfrancefamille.fr

Pour les étudiants en programme d'échange

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dispose d'un partenariat avec le CROUS pour les étudiants en programme d'échange au sein des résidences du Crous. Les formalités pour candidater vous seront communiquées lors de vos démarches d'inscription auprès de la direction des relations internationales de l'université.

etudiantetranger@uvsq.fr

Attention : toutes les demandes ne seront pas retenues.

A savoir

Le nombre de logements est limité et les loyers peuvent être plus chers que dans votre pays d'origine. Il est donc conseillé de commencer vos recherches d'un logement avant votre départ.

Les spécificités du logement en France

- ▶ le loyer doit être payé chaque mois ;
- ▶ lorsque vous rentrerez dans votre logement vous devrez payer une caution / dépôt de garantie / justificatifs (un mois de loyer qui vous sera rendu à votre départ sauf en cas de détérioration du logement).
- ▶ dans certains cas vous devrez avoir un garant en France (une personne qui certifie qu'elle paiera le loyer si vous ne pouvez pas le payer).
Beaucoup de propriétaires demandent à ce que les garants soient domiciliés en France. Il faut savoir d'après la loi, le propriétaire ne peut pas refuser qu'une personne se porte caution sous prétexte qu'elle ne possède pas la nationalité française ou qu'elle réside en dehors du territoire métropolitain.

En l'absence de garant, sachez que d'autres dispositifs existent (voir p. 50).

- ▶ un état des lieux est obligatoire avant votre installation (vous regarderez minutieusement les coins et recoins du logement et noterez avec le propriétaire ce qui ne va pas) ainsi qu'à votre départ du logement. (voir p. 48).

Recommandations

- ▶ avant de signer le contrat de location, lisez-le bien. En cas de problème, seul ce document est valable juridiquement.
- ▶ pour tout paiement en espèce, demandez un justificatif écrit au bénéficiaire de ce versement.
- ▶ si vous souhaitez rompre le contrat de location, vous devrez le faire par écrit, en lettre recommandée avec accusé de réception dans le respect des délais et conditions du contrat.

Dépenses à prévoir

- ▶ une caution / dépôt de garantie (un mois de loyer, à l'entrée dans le logement) (voir p. 50).
- ▶ une assurance habitation est obligatoire (exemple 20€ / an pour un studio) à compter du 1er jour de la location. (voir p. 48).



Les pièces à fournir pour constituer une demande de logement

Les documents suivants doivent être rassemblés pour toute demande de logement.

- ▶ la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité et de celle de votre garant,
- ▶ la photocopie des trois derniers bulletins de salaire de votre garant ou / et votre attestation de bourse, et / ou une attestation de virement permanent d'une banque,
- ▶ un justificatif de domicile de votre garant,
- ▶ un relevé d'identité bancaire.

Le garant ou « engagement de caution solidaire » est une personne susceptible de prendre en charge le paiement de votre loyer si vous n'êtes plus en mesure de le payer. La majorité des propriétaires demande à ce que le revenu du garant soit au moins égal à trois fois le montant du loyer.



Aides au logement

Vous pouvez bénéficier des aides au logement si vous êtes étudiant étranger (voir p. 57).

Dans tous les cas vous devez fournir un acte de naissance (traduit en français de préférence), et justifier votre séjour.

D'autre part :

- ▶ si vous êtes ressortissant de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse : vous devez justifier d'un droit au séjour, c'est-à-dire être étudiant, bénéficier d'une couverture maladie et attester de ressources suffisantes.

- ▶ si vous n'êtes pas ressortissant de l'Espace économique européen : vous devez disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

Attention : n'attendez pas de recevoir votre titre de séjour définitif pour envoyer votre dossier. Vous pourrez régulariser votre situation une fois que vous aurez emménagé.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Bien préparer son arrivée en France Information sur le coût de la vie

Les ressources nécessaires à l'obtention du VISA ont été calculées pour vous permettre de mener à bien une année d'étude en France. Les logements étudiants sont très demandés ; disposer d'économies facilitera grandement vos démarches auprès des bailleurs. Déclarez des ressources que vous n'avez pas, c'est prendre le risque de vous retrouver sans logement. Un job étudiant est dépendant des démarches auprès de la préfecture (cela peut prendre plusieurs mois).

LOGEMENT



Les APL évoluent : les règles d'attribution évoluent pour les étudiants étrangers hors UE. Pensez à vérifier vos droits, à réaliser une simulation et à mettre à jour votre dossier.



LOGEMENT LOCATIFS

- ▶ Chambres étudiantes : 350€ > 550€ / mois
- ▶ Studios / appartements : à partir de 650€ / mois

Avoir une entrée d'argent mensuelle rassure le bailleur et facilite l'accès à une location



Condition variable selon le type de logement (meublé ou non)

- ▶ Charges non comprises (eau/électricité/gaz)
- ▶ Frais de réservations/dossier
- ▶ Dépôt de garantie (1 à 2 mois de loyer hors charge) + caution à fournir
- ▶ Assurance (responsabilité civile) à partir de 5€ / mois

LOGEMENT PONCTUEL

Doit être de courte durée sans quoi vos économies seront très fortement impactées



à partir de
70€ la nuit



à partir de
36€ la nuit



Service supplémentaires (restauration, accès privés...)



L'hébergement chez un proche est une solution temporaire (soyez sûr de ne pas vous retrouver en difficulté).

Le temps de transport est aussi une variable. Il faut compter en moyenne 1h de trajet.

FRAIS

MENSUELS



Transport
de 38 à 84€



Mobile à partir de 20€
Internet à partir de 25€

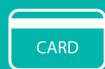


Mutuelle Santé*
à partir de 8€

HORS QUOTIDIEN ANNUELS



Licence : 170€
Master : 243€
Ingénieur : 601€
Doctorat : 380€



Ouverture d'un compte bancaire
Frais variables selon les banques
de 10 à 150€



Achat potentiel de matériel informatique
à partir de 300€



ALIMENTATION



de 50€ à 70€ par semaine
3 repas / jour



1€

Coût d'un repas au restaurant universitaire

CONTACTS

vu@uvsq.fr
logement.vu@uvsq.fr



Selon certaines nationalités, **une autorisation de travail** sera à demander auprès de la DIRECCTE si vous êtes concernés et souhaitez travailler.

Formations liées à la santé : les prépas privées ne sont pas obligatoires (attention aux arnaques). Du tutorat gratuit peut être proposé par des associations étudiantes à l'UVSQ.

Il vous faut impérativement demander le renouvellement de votre titre de séjour **2 mois avant expiration** de ce dernier.

MISES EN SITUATION

ATTENTION : les règles d'attribution de l'APL ayant changées, cela aura une incidence sur les ressources financières nécessaires à justifier pour l'obtention du visa.

1 ÉTUDIANT / ÉTUDIANTE EN MASTER QUI N'A PAS ASSEZ ANTICIPÉ SON ARRIVÉE



Septembre



Pas de logement



6 500€



1 mois d'hôtel
70€ / nuit = 2 100€



Frais d'ouverture :
50€



254€ + 105€ = 359€ / an



38€/mois2



0€/mois



150€/mois

▶ **Frais au bout d'un mois = 2 717€ (1/3 de son budget initial).**

Quelques jours après, un logement lui est proposé, cependant sa capacité de financement s'est détériorée à cause de ses dépenses liées à son arrivée ; d'autres candidats pourraient avoir des garanties plus élevées.

2 ÉTUDIANT / ÉTUDIANTE EN MASTER QUI A BIEN ANTICIPÉ SON ARRIVÉE



Attestation de virement
permanent = 615€ / mois

Logement étudiant candidature
en ligne

-Dépôt de Garantie = 180€
-1^{er} Loyer = 430€
-Assurance = 5€



3 nuits
70€ / nuit = 210€



Frais d'ouverture :
50€



254€ + 105€ = 359€ / an



38€/mois2



0€/mois1



50€/mois

▶ **Frais au bout d'un mois = 1 442 € (1/6 de son budget initial).**

Il / elle peut se focaliser sur ses études sans avoir à se soucier de trouver un logement étudiant.

LES OUTILS UTILES

CAMPUS FRANCE

Vous trouverez énormément d'informations pratiques pour préparer votre arrivée en France sur le site de Campus France.

▶ www.campusfrance.org/fr

WELCOME DESK UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

▶ internationalsupport.universite-paris-saclay.fr

LES PLATEFORMES LOGEMENT

▶ casa.universite-paris-saclay.fr
▶ www.lokaviz.fr
▶ www.sqy.lokaviz.fr

PLATFORME NATIONALE ÉTUDIANTE

▶ messervices.etudiant.gouv.fr

AIDE AUX LOGEMENTS

▶ www.caf.fr

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SANTÉ

▶ www.ameli.fr

RÉFÉRENCES

▶ Guide du logement étudiant Paris-Saclay
▶ Guide du logement étudiant UVSQ



Ce que vous devez faire avant le départ

(étudiants non-européens)

Les étudiants étrangers non-européens doivent faire une demande de visa étudiant. Pour l'obtenir, renseignez vous auprès du Consulat de France ou de l'Ambassade de France de votre pays, afin de connaître les documents à fournir et les délais d'obtention du visa.

Campus France est l'opérateur unique au service de la promotion de l'enseignement supérieur français et de l'accueil des étudiants étrangers.

www.campusfrance.org

Attention : Ne demandez pas un visa de court séjour, souvent appelé visa touristique. Il n'est ni renouvelable, ni prolongeable en France.

Il ne permet pas l'inscription dans une université, ni l'obtention du Titre de séjour, indispensable à la régularisation de votre séjour en France.

Vous devez avoir un visa étudiant pour poursuivre vos études en France.



Ce que vous devez faire à l'arrivée à l'UVSQ

- ▶ Inscription administrative
- ▶ Adhésion obligatoire à la Sécurité Sociale française au moment de votre inscription : etudiant-etranger.ameli.fr
- ▶ Démarches pour avoir un titre de séjour en règle;
- ▶ Ouverture d'un compte en banque. Il vous suffit de vous présenter dans une banque et de prendre rendez-vous avec un conseiller.

Prévention et prise en charge des harcèlements et des discriminations

Vous vivez une situation de harcèlement, violence ou discrimination ?

Vous êtes témoin d'une situation gênante ou grave ?
Vous avez un doute ?

Contactez la cellule de l'UVSQ contre les violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes :
stopetu@uvsq.fr

La cellule d'écoute mise en place par l'UVSQ vise à renforcer l'accompagnement de toute la communauté étudiante dans la lutte contre les violences, discriminations et harcèlements. Elle intervient pour soutenir les étudiants et étudiantes confrontés à ces situations, que ce soit dans leur parcours académique, leur formation ou leurs activités associatives. Son rôle est d'écouter, de recueillir les témoignages et d'accompagner les personnes victimes de harcèlement discriminatoire ou d'actes de violence.

Cette cellule s'adresse à tous les étudiants et étudiantes victimes de harcèlement discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe, transphobe...), de harcèlement sexuel, de violences physiques ou verbales, ou de pression morale.

La Cellule contre les violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes

Romane Coutier - Viète, écoutante de l'UVSQ, répond à vos questions, en toute confidentialité.

Contact : stopetu@uvsq.fr

Permanences :

Maison de l'Étudiant Marta Pan
Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
2^e étage, Bureau 216



Cellule de veille et d'alerte
stopetu@uvsq.fr

www.uvsq.fr



2

**ce
qu'il faut
savoir**

Les documents clés du futur locataire

Lors de votre recherche de logement, un certain nombre de pièces peut vous être demandé (pièce d'identité, contrat de travail et dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur pour les étudiants salariés, dernier avis d'imposition, dernières quittances de loyer) ainsi qu'à la personne qui se portera caution pour vous (pièce d'identité, contrat de travail et dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur, le dernier bilan d'activité et extrait K-bis pour les travailleurs indépendants, dernier avis d'imposition, dernières quittances de loyer, taxe foncière).

Il est préférable de vous organiser et de préparer ce dossier à l'avance.

Klaro

L'Université Paris-Saclay vous propose un accès à la plateforme partenaire Klaro.

Plus de 1 200 aides : aides financières, avantages, subventions, bourses, aides alimentaires, aides au transport, aides au logement, aides spécifiques aux étudiants et aides de l'université ; en provenance de votre université et aussi de dispositifs locaux et nationaux sont référencées et mises à jour quotidiennement par l'équipe de Toutes mes aides.

En quelques clics, découvrez les aides auxquelles vous avez droit en fonction de votre profil et laissez-vous guider dans vos démarches pour obtenir ces aides.

klaro
ex Toutes mes aides

Attention

La loi ALUR du 24/03/14 vise à favoriser l'accès au logement.
Elle modifie un certain nombre de mesures en matière de logement.
Retrouvez toutes les informations sur : www.anil.org

Le bail

Une fois votre contrat de location signé, vous êtes engagé et ne pouvez y mettre un terme qu'en donnant congé et en respectant la durée du préavis.

Plus d'informations sur le site de l'ADIL des Yvelines.

www.adil78.org

Si vous louez un logement vide

La durée du bail

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 modifie la réglementation de la location d'un logement vide.

Le loyer

Le loyer est fixé librement entre le propriétaire et vous-même et révisé une fois par an en fonction de l'indice de référence des loyers, si le contrat de location le prévoit expressément.

Congé

Vous pouvez donner congé à tout moment en cours de bail en respectant un préavis de trois mois. Il est réduit à un mois dans certains cas (voir site de l'Anil) .

Si vous louez un logement meublé en résidence principale

Le bailleur doit établir un bail d'une durée d'un an minimum. Lorsque la location est consentie à un étudiant, la durée du contrat peut être de 9 mois. Vous pouvez résilier le bail à tout moment avec un préavis d'un mois.

S'il s'agit d'un logement situé dans un foyer conventionné de jeunes travailleurs, ou une résidence sociale, le titre d'occupation est conclu pour une durée d'un mois renouvelable par reconduction tacite. En général, le préavis est d'un mois et sa durée figure sur le contrat de location. En cas de doute consultez les juristes de l'ADIL. En foyer, le préavis est de 8 jours.

S'il s'agit d'un logement pour étudiants géré par un Crous, les conditions de location sont précisées dans le contrat.

Si vous êtes en colocation

Régime juridique applicable à la colocation ALUR : art. 1, I, 13° / loi du 6.7.89 : art. 8-1, II.

Plusieurs contrats de location

Chaque colocataire signe individuellement un contrat (bail) avec le bailleur. Le propriétaire accorde à chacun un droit de jouissance exclusif sur certaines pièces de l'appartement et un accès à usage commun pour certaines autres pièces, telle la cuisine ou les sanitaires ;

Contrat unique

Le bailleur signe un seul bail avec tous les colocataires, laissant ceux-ci organiser ensemble le partage de l'espace loué.

Il est par ailleurs essentiel de vérifier le contenu du contrat. La présence d'une clause de solidarité dans le bail a des conséquences importantes sur les obligations des uns et des autres, y compris en cas de départ d'un des colocataires. La clause de solidarité est une mention du bail ne comportant pas obligatoirement le mot «solidarité». Elle exprime toutefois clairement que chacun des locataires peut être tenu responsable du paiement de la totalité des sommes dues au propriétaire (loyer, charges, réparations locatives) jusqu'à l'expiration du bail en cours.

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant la colocation (type de contrat, paiement du loyer, assurance, caution / dépôt de garantie, aide au logement, départ de colocataire, etc.) sur le site de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement).

www.anil.org

L'état des lieux

Il faut être particulièrement vigilant lors de son élaboration à votre entrée dans les lieux. En effet, c'est à partir de ce document que sera établi votre état des lieux de sortie, d'où dépendra la restitution de votre dépôt de garantie en totalité ou en partie.

Quel que soit le type de location, il est indispensable de procéder à un état des lieux à l'entrée et à la sortie du logement, en présence du propriétaire et du locataire, afin de garantir la sécurité juridique des partis.

<http://vosdroits.service-public.fr>

L'assurance logement

L'attestation doit être remise au propriétaire lors de la signature du bail :

- ▶ pour les locations non meublées : l'assurance est obligatoire et doit être réglée chaque année,
- ▶ pour les meublés : elle n'est pas

réglementée par la loi, mais en pratique, tout bailleur réclamera une attestation d'assurance à jour.

www.assurances-etudiants.com

Possibilité de souscrire l'assurance en ligne

À savoir

Avant de signer un bail, le propriétaire peut aussi vous demander :

- ▶ des justificatifs assurant votre solvabilité
- ▶ la caution / dépôt de garantie d'un tiers (un parent généralement). Si vous ne pouvez bénéficier d'une caution / dépôt de garantie voir p 50.

Lors de votre emménagement, pensez à effectuer vos changements d'adresse (administrations, banques, etc.).

Le budget logement

Outre le loyer, de nombreuses dépenses alourdissent votre budget : caution / dépôt de garantie, charges, taxe d'habitation, frais de dossier, assurance habitation. Dans certains cas vous aurez à payer un mois de loyer d'avance, les honoraires de l'intermédiaire (dans le cas d'un logement loué vide), les frais d'état des lieux, etc.

Les charges

Le loyer

Le loyer est fixé librement par le propriétaire si la location ne relève pas d'une catégorie réglementée. Le montant du loyer, ses modalités de paiement et ses règles de révision doivent figurer dans le contrat de location par écrit.

Les charges (consommation d'eau, électricité, chauffage, etc.)

Vérifier si elles sont incluses dans le loyer ou non. Les charges sont réglementées en location vide alors qu'elles ne le sont pas en location meublée. Il convient donc d'être très vigilant sur cette question.

L'assurance habitation

Voir p.51

Le dépôt de garantie

À payer une fois, lors de la signature du bail

Il garantit le respect de vos obligations, par exemple, le paiement des réparations locatives. À la fin du bail, le propriétaire doit vous le restituer déduction faite, le cas échéant, des sommes justifiées que vous lui devez. En location non meublée, son montant est limité à un mois de loyer hors charges.

Si vous avez des difficultés financières, voir la rubrique suivante *Les aides financières au logement*.



Les aides financières au logement

VISALE

Tout jeune de moins de 30 ans au plus (jusqu'au 31^e anniversaire) peut bénéficier depuis le 30 septembre 2016, de la garantie Visale, qu'il soit salarié, chômeur ou étudiant (à l'exclusion des étudiants non boursiers et rattachés au foyer fiscal de leurs parents) dès lors que le logement appartient au parc locatif privé.

- Le candidat locataire étudiant de 30 ans au plus, boursier et/ou indépendant fiscalement, pourra bénéficier de Visale sans justification de ressources à condition que son loyer n'excède pas 425 €. Au-delà de ce plafond, il devra remplir les mêmes conditions que les autres catégories de ménages candidats locataires.

www.visale.fr

L'aide au logement

Selon le cas, vous recevrez personnellement l'aide au logement ou celle-ci sera versée directement à votre bailleur qui la déduira de votre loyer. Selon la nature du logement et votre situation familiale, trois types d'aides peuvent vous être accordées :

- **l'allocation de logement à caractère social** (ALS) si vous êtes étudiant isolé ou en couple, sans personne à charge,
- **l'allocation de logement à caractère familial** (ALF) si vous êtes étudiant isolé ou en couple avec personnes à charge,
- **l'aide personnalisée au logement** (APL) si vous êtes isolé ou en couple avec ou sans personne à charge, résidant dans un logement conventionné. L'APL est en général versée au bailleur. et vous ne lui payez que la différence.

Toutes les demandes se font en ligne, auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

www.caf.fr

Les conditions pour bénéficier d'une aide au logement de la CAF :

- louer un logement et être titulaire du bail. En cas de colocation, chaque locataire doit remplir une demande,
- résider en foyer / résidence universitaire.

Une simulation du montant de l'aide est possible sur le site de la CAF. Elle est variable suivant votre logement, la composition de votre famille, votre situation professionnelle actuelle, vos revenus personnels de l'année. Vos droits prennent effet au 1^{er} jour du mois suivant votre entrée dans le logement. Par exemple, si vous emménagez entre le 1^{er} et le 30 septembre, vos droits à l'aide au logement prendront effet à partir du 1^{er} octobre, sous réserve d'une demande effectuée en septembre.

Il faut donc constituer le plus rapidement possible votre demande d'aide au logement, car il n'y aura pas d'effet rétroactif. Pour pouvoir bénéficier de l'aide au logement, le local doit être habité au moins huit mois dans l'année civile. Toutefois, cette condition est présumée remplie dès l'entrée dans les lieux même si le bénéficiaire est amené à quitter le logement avant l'échéance. Si vous choisissez de bénéficier d'une aide au logement à titre personnel, vos parents ne percevront plus de prestations familiales en votre faveur, mais vous pouvez rester attachés à leur foyer fiscal.

Ces aides ne sont pas imposables.

3230 (service gratuit) - www.caf.fr

Les APL évoluent

À partir de juillet 2026, les règles d'attribution des APL évoluent pour certains étudiants étrangers hors Union européenne. Si vous êtes concerné, pensez à vérifier vos droits, à réaliser une simulation sur caf.fr et à mettre à jour votre dossier auprès de la CAF.

Conditions d'attribution

Vous avez une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt).

- S'il s'agit d'une location, le propriétaire n'est ni un des parents ou grands-parents, ni un des enfants ou petits-enfants de vous-même ou de votre conjoint, concubin ou partenaire.
- Vous pouvez également bénéficier d'une aide au logement :
- Si vous vivez dans un foyer, à l'hôtel, dans un meublé ou dans une résidence universitaire ;

LOCA-PASS[®] : des aides pour l'accès au logement

- *si vous ne pouvez pas financer votre dépôt de garantie* : l'avance LOCA-PASS[®] vous permet de bénéficier d'une avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de 500 € (logement social ou privé). De plus, la garantie Loca-Pass permet de couvrir le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés d'un locataire dans la limite de 2.000 € par mois sur la base maximale de 9 mois de loyers pendant 3 ans. La demande de Loca Pass doit être faite auprès d'un organisme d'action logement au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'entrée dans les lieux.

- *vous n'avez pas de garant ou de caution / dépôt de garantie (personne ne peut payer votre loyer en cas de défaillance)* : la garantie LOCA-PASS[®] peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés. Elle ne concerne que les logements du parc social (organismes HLM ou du parc privé conventionné par exemple).

Les conditions pour être bénéficiaires d'une aide LOCA-PASS[®] :

- être un jeune de moins de 30 ans en formation en alternance au sein d'une

entreprise ou employé (avoir cumulé au moment de la demande : un CDD de trois mois, ou plusieurs CDD d'une durée cumulée d'au moins 3 mois au cours des six derniers mois, ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois),

- être un étudiant boursier d'État (ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche).

www.actionlogement.fr

Aide MOBILI-JEUNE[®]

Subvention accordée aux moins de 30 ans en contrat en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole. Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours (soit deux versements représentant chacun 6 mois).

www.actionlogement.fr

Les organismes gérant l'action logement

Ils sont regroupés au sein de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement.

www.actionlogement.fr

- le Comité interprofessionnel du logement Proclia
**21 rue d'Angiviller RP 756
78007 VERSAILLES Cedex
01 39 07 49 59**
- le Gic
www.gic.fr
- Astria
www.astria.com

La garantie universelle des risques locatifs

Pour le parc privé, la GRL est un contrat d'assurance unique qui couvre les propriétaires contre les risques d'impayés et qui prend notamment en charge les jeunes et les étudiants boursiers. Si vous n'avez pas de garant et/ou si vous ne répondez pas aux critères usuels requis par le propriétaire, vous pouvez lui suggérer de souscrire à la GRL.

www.grl.fr

Le Fonds de solidarité pour le logement

Le FSL est destiné aux personnes à faibles revenus, rencontrant des difficultés pour financer les frais d'accès à un logement ou se maintenir dans les lieux. Le FSL peut intervenir sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention. Des conditions de ressources sont à respecter. Non-cumulable avec le dispositif LOCA-PASS*.

Informations, auprès d'un travailleur social.

La caution / dépôt de garantie bancaire

Une banque s'engage à régler les loyers non payés par le locataire et, en échange, le locataire dépose une certaine somme sur un compte bancaire bloqué.

Attention, ce montant peut varier énormément d'un établissement financier à l'autre et le service rendu n'est pas gratuit.

► renseignement auprès des banques,

► conseil et infos sur l'ADIL : www.adil78.org

Attention

Si vous choisissez de bénéficier d'une aide au logement à titre personnel, vos parents ne percevront plus de prestations familiales en votre faveur.

Les aides au logement étudiant ne sont pas imposables. Actuellement, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement et demeurer rattaché fiscalement au foyer de vos parents.

E-POVE
QUAND J'AI FAIT
MA DEMANDE
DE BOURSE
OU DE LOGEMENT

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT
JUSQU'AU
31/05

Le Dossier Social Étudiant est la démarche incontournable pour pouvoir bénéficier d'une bourse ou d'un logement Crous.
Il est à déposer avant le 31 mai.

jedemandemabourse.lescrous.fr

Les transports

Les trajets et temps de trajet sont donnés à titre indicatif. Plusieurs itinéraires sont possibles.

N'hésitez pas à comparer.

viaNavigo

Recherche d'itinéraires et informations sur tous vos transports en commun en Île-de-France.
www.vianavigo.com

En train

- ▶ www.transilien.fr
- ▶ www.ratp.fr

En voiture

- ▶ www.viamichelin.com
- ▶ www.mappy.com

En bus

▶ PHÉBUS

Versailles, Viroflay, Le Chesnay, Vaucresson, Rocquencourt, Saint-Cyr-L'École, Vélizy, Pont de Sèvres, Chaville, etc.

01 39 20 16 20

www.phebus.tm.fr

▶ SAVAC

Buc, Guyancourt, vallée de Chevreuse...

01 30 52 45 00

www.savac.fr

▶ SQYBUS

Saint-Quentin-en-Yvelines

www.sqybus.fr

▶ STAVO HOURTOULE

Secteur de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, etc.

01 30 54 27 72

www.stavo.fr

Quelques informations supplémentaires

Info transports SQY

www.saint-quentin-en-yvelines.fr

> rubrique «se déplacer en transports en commun».

Info transports Vélizy-Villacoublay

www.velizy-villacoublay.fr

> rubrique «vie pratique» puis «se déplacer en transports en commun».

Vous orienter dans vos démarches

Le service logement de Saint-Quentin-en-Yvelines

Horaires d'ouverture

lundi au jeudi :

9 h - 12 h & 13 h 30 - 17 h

vendredi :

9 h - 12 h & 13 h 30 - 16 h

www.sqy.lokaviz.fr

logement-etudiants@agglo-sqy.fr

Grand Paris Seine&Oise

La communauté d'agglomération GPSEO a mis en place un nouveau service dédié au logement des étudiants du secteur du Mantois.

<https://gpseo.fr/>

L'ADIL 78

Questions juridiques liées au logement, conseils gratuits et personnalisés de juristes.

4 rue Saint Nicolas

78000 VERSAILLES

01 39 50 84 72

contact@adil78.org

www.adil78.org

Le CLLAJ

Les CLLAJ accompagnent et apportent des conseils dans la recherche de logements autonomes pour les 18 à 30 ans (pour les étudiants avec un revenu fixe). Ils aident aussi au montage des dossiers LOCA-PASS®

CLLAJ Versailles

24 Rue du Maréchal Joffre

78000 Versailles

01 39 02 75 09 - info@cllaj78.org

www.cllaj78.org

CLLAJ Trappes

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Saint-Quentin-en-Yvelines et des Communes Avoisinantes

25 avenue Paul Vaillant-Couturier

78190 Trappes

www.cllajsqy.org

01 30 16 27 80

Guide logement Université Paris-Saclay

Vous pouvez également consulter le guide logement de l'Université Paris-Saclay.

www.universite-paris-saclay.fr/campus-life/logement



université
PARIS-SACLAY

CASA

Votre espace dédié de logements vérifiés

#Colocation

#DénichezVotreChezVous

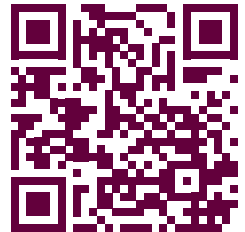
#EnfinChezMoi

#LogementSaclay

logement étudiant Paris-Saclay



casa.universite-paris-saclay.fr



université
PARIS-SACLAY

AgroParisTech



CentraleSupélec



INSTITUT
d'OPTIQUE
CARNEGIE ROSSINI
ParisSaclay

UVSQ



CCO



GTS



INRAE

